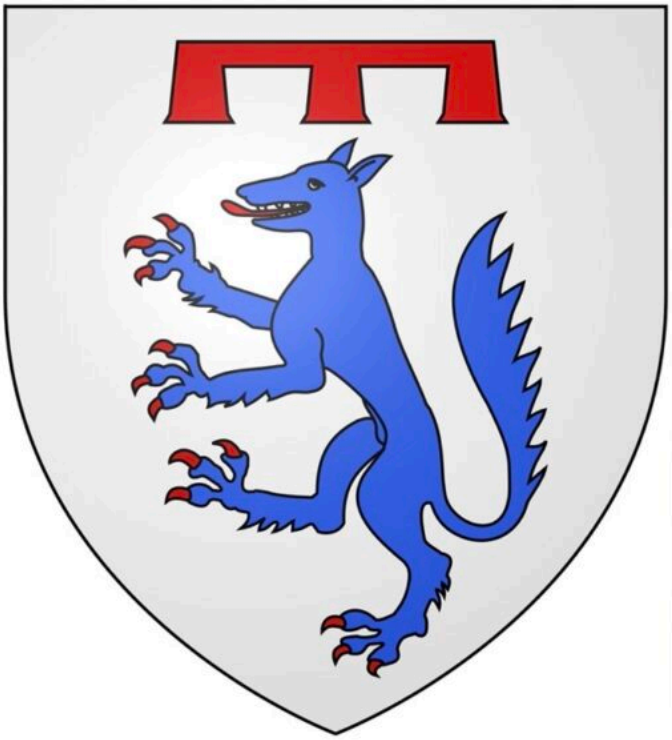
Ecrit par Echo du Mardi le 23 novembre 2022

Aurel : des élections municipales complémentaires pour compléter le conseil municipal





Suite à la démission de trois conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune d'Aurel, composé de 11 sièges, est incomplet. Afin de pouvoir procéder à l'élection d'un nouveau maire, il doit être complet. Des élections municipales complémentaires vont donc être organisées. Par arrêté du 25 octobre 2022, publié en mairie d'Aurel le 26 octobre 2022, le sous-préfet de Carpentras a convoqué les électeurs de la commune pour pourvoir les sièges vacants.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 11 décembre de 8h à 18h. Le second, s'il est nécessaire, aura lieu le dimanche 18 décembre. Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1er tour. Elles seront reçues en sous-préfecture de Carpentras, aujourd'hui, le mercredi 23 novembre, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et demain, le jeudi 24 novembre, de 9h à 11h30 et de 14h à 18h. Celles du second tour seront reçues le lundi 12 décembre de 9h à 11h30 et de 14h à 16h, et le mardi 13 décembre de 9h à

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 novembre 2022

11h30 et de 14h à 18h.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la sous-préfecture de Carpentras au 04 90 67 70 30 ou par mail à l'adresse sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr

V.A.